

Résumé de l'adresse du conseil du district de Dijon (Côte-d'Or), lors de la séance du 18 brumaire an III (8 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse du conseil du district de Dijon (Côte-d'Or), lors de la séance du 18 brumaire an III (8 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 537;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21724_t1_0537_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

17

Le conseil du district de Dijon [Côte-d'Or] félicite la Convention nationale sur son Adresse au peuple français. Ils annoncent qu'étrangers à toutes factions, ils n'auront jamais d'autre point de réunion que la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (35).

[Le conseil du district de Dijon à la Convention nationale, s. d.] (36)

Législateurs,

Votre adresse au peuple français proclame le règne de la sagesse, de la vertu et la fin de celui des intrigans qui, par l'exaltation des passions servoient de vils intérêts.

Vous annoncez vouloir faire triompher la Révolution par les seuls moyens que la justice avoue : en effet, la révolution ne s'est proposée que le bonheur de l'humanité et ce bonheur pourroit-il s'opérer par l'injustice? Oser douter du pouvoir de la vertu, c'est en méconnoître la pratique.

Forts de la cause que vous servés, forts de la pureté de vos intentions, forts de la confiance d'une grande nation dont vous vous proposés le bonheur, vous marcherez d'un pas ferme à votre but; vous repousserez également et le perfide contre-révolutionnaire qui se couvrant du masque de toutes les vertus, vous proposeroit effrontement des pas rétrogrades, et l'odieux exagérateur qui voulant précipiter votre marche, vous entraineroit dans ces mesures qui produisent la stupeur et conduisent à la tyrannie.

Etrangers à toutes factions, les administrateurs du district de Dijon, pleins de confiance dans la Représentation nationale, ne connoissent de point de ralliement que dans la Convention.

Suivent 12 signatures.

18

Les administrateurs du district d'Ussel, département de la Corrèze^a; ceux du district de Narbonne, département de l'Aube^b; ceux du district de Quingey, département du Doubs^c; les tribunaux des districts d'Hennebont, département du Morbihan^d, de Boulogne-sur-Mer [Pas-de-Calais]^e, de Castres, département du Tarn^f; les membres de la justice de Paix du canton de Granville, département de la Manche^g; les communes de Bagnols, département du Gard^h; de Meilhaud, départe-

ment du Puy-de-Dômeⁱ; le conseil général de la commune de L'Orient [Lorient], département du Morbihan^j; celui de la commune de Paimpol, département des Côtes-du-Nord^k; les commissaires de la section de la Loi, département du Doubs, commune de Besançon^l; les sociétés populaires de Clermont, département du Puy-de-Dôme^m; de Coutances, département de la Mancheⁿ; de Gien, département du Loiret^o; de L'Orient [Lorient], département du Morbihan^p et de Sarlat, département de la Dordogne (37), écrivent à la Convention nationale que son Adresse au peuple français a rempli leurs coeurs de la plus vive satisfaction; qu'ils en ont entendu la lecture avec enthousiasme et admiration; que les principes qui y sont développés consolent l'humanité affligée, établissent le règne de la justice, annoncent l'affermissement de la République et l'aurore du bonheur; ils vouent à l'exécration publique les intrigans dominateurs, les hommes de sang, les factieux, les dilapidateurs de la fortune publique et appellent sur ces monstres et sur tous les ennemis de la patrie le glaive de la vengeance nationale.

Enfin, ils expriment à la Convention le sentiment de reconnaissance dont ils sont pénétrés pour elle; l'invitent à continuer de déjouer, avec la même énergie, les impostures des factieux et des anarchistes; jurent de ne reconnoître qu'elle pour centre de ralliement et d'être toujours prêts à écraser les ambitieux qui tenteroient de la rivaliser et d'usurper les droits du peuple souverain.

Mention honorable, insertion au bulletin (38).

a

[Les administrateurs et l'agent national du district d'Ussel à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III] (39)

Liberté, fraternité, Égalité.

Citoyens Représentants

Adhésion sincère et entière aux principes que vous développés dans votre dernière adresse au peuple français, tel est notre vœu.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

LABORD, président, FOSSERT, agent national et 6 autres signatures.

(35) P.-V., XLIX, 48.

(36) C 324, pl. 1394, p. 4. *Bull.*, 18 brum.; *J. Fr.*, n° 774; *M. U.*, XLV, 299.

(37) Voir ci-dessus, *Arch. Parlement.*, 18 brum., n° 11.

(38) P.-V., XLIX, 48-49.

(39) C 324, pl. 1394, p. 21.